



Nouveau

Bien utiliser les auxiliaires technologiques et les enzymes

Connaître la réglementation et les conditions d'utilisation

7 février 2023 de 9h à 12h30 en distanciel - 3h30



Distance

Accessible aux personnes à mobilité réduite

Public visé

Toute personne concernée par le développement de produits : dirigeant, services R&D, qualité

Prérequis

Être impliqué dans le développement de produits

Intervenant



François Zuber
Directeur scientifique
CTCPA

Contacts Pédagogiques



Audrey Lesturgeon
audrey.lesturgeon@critt-iaa-paca.com



Objectifs

Les stagiaires seront capables de :

- Appréhender la réglementation liée aux auxiliaires technologiques et enzymes
- Connaître les possibilités d'utilisation et les conditions



Contexte

La réglementation (européenne et française) liée aux auxiliaires technologiques et enzymes alimentaires peut être complexe.

Lors de la formulation de leurs produits, les entreprises agroalimentaires ont besoin de connaître les auxiliaires technologiques et enzymes autorisés et leurs conditions d'utilisation, mais aussi, le cas échéant, la démarche pour une demande d'autorisation.



Programme

Le 7 février 2023 de 9h00 à 12h30

- **Définition : qu'est-ce qu'un auxiliaire technologique ?** (sources réglementaires)
- **Les catégories techniques d'auxiliaires technologiques et enzymes**
- **Le contexte réglementaire en vigueur :**
 - En droit européen : les quelques catégories d'auxiliaires régulés au niveau Européen
 - L'exception d'étiquetage et son contexte
 - En droit français :
 - Décret cadre fixant les règles d'utilisation, les catégories de substances
 - Distinction entre substances à déclaration simple et celles nécessitant une autorisation d'usage préalable
 - Arrêté d'application avec tableau des autorisations accordées
 - Arrêté fixant les lignes directrices pour la constitution des dossiers
 - Notes de l'ANSES précisant comment constituer les dossiers
- **Cas particulier des biocides pour le traitement des végétaux ; quelques exemples de dossiers / autorisations d'usage**
- **Le parcours administratif pour les demandes / déclarations d'usage d'un auxiliaire technologique** (parcours DGCCRF - ANSES ; position des DDPP en région ; la traçabilité en entreprise)



Nouveau

Bien utiliser les auxiliaires technologiques et les enzymes

Connaître la réglementation et les conditions d'utilisation

7 février 2023 de 9h à 12h30 en distanciel - 3h30

Contacts Pédagogiques



Caroline Rouveyrol
caroline.rouveyrol@critt-iaa-paca.com



Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés suivis de questions-réponses
- Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quizz, exercices pratiques
- Etudes produits
- Support de formation remis aux stagiaires
- **Lors des formations en distanciel**, les séquences en visioconférence sont organisées via l'application Teams - un test de débit vous sera proposé. Recommandation : se connecter 15 minutes avant démarrage de la formation pour le test connexion
- Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement

Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation. Contactez notre responsable administratif de la formation (laure.dupin@foodinpaca.com) au 04 90 31 55 08.

Contact Administratif



Laure DUPIN -
 04 90 31 55 08
laure.dupin@foodinpaca.com



Modalités d'évaluation, de suivi et de sanction

- Mise en place d'un dispositif d'évaluation complet : recueil des attentes et besoins à l'inscription, évaluation des acquis (Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs cités au début du programme), recueil des appréciations
- Feuille d'émargement
- Attestation de formation



€ Tarifs Documentation comprise (Prise en charge possible par votre OPCO)

Adhérent 2023 : 300€ HT/stagiaire (360€ TTC)

Non adhérent 2023 : 400€ HT/stagiaire (480€ TTC)

Réduction de 20% à partir du 2ème participant de la même société - Repas et documentation compris



Inscription en ligne : [cliquez ici](#) Délai d'accès : le 20 janvier 2023 dernier délai

Conditions d'annulation :

Toute annulation devra faire l'objet d'une notification écrite (mail, fax, courrier).

Pour toute inscription annulée après le 20/01/2023, la totalité des frais sera due au CRITT agroalimentaire Sud.

AGROALIMENTAIRE SUD
 PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N° organisme de formation :
 93840083884 -

N° Datadock 0001409

N° de Certificat Qualiopi : FR060037-2

Mise à jour : le
 14/11/2022